



## Abri de jardin et taxe d'aménagement

-----  
Par grognouff

Bonjour,

je souhaite installer un abri de jardin de 7m<sup>2</sup> sur mon terrain. Sa toiture est en 2 pans. Une partie se situe sous les 1.80 et l'autre au dessus (vers le milieu de la toiture du coup) - 1.60 au niveau des gouttières et 2m au niveau du faitage.

Concernant la taxe d'aménagement, sera t'elle basée sur l'ensemble de la surface de l'abri ou seulement sur la surface dont la toiture se situe au dessus des 1.80m?

Merci